



deux nouvelles contributions des entreprises, en remplacement de la TP : CFE + CVAE, se monte à 14 millions d'euros. La part de la TH, ex part départementale, est évaluée à 11 millions d'euros. Aucune information précise n'est connue à ce jour sur le delta de perte de ressources de l'Agglo, soit 32-(14+11) = 7M d'euros !

Dans ce contexte d'incertitudes et de pertes de ressources, l'Agglo a décidé néanmoins de maintenir les retours financiers vers les communes au même niveau que l'an dernier soit, pour Cuges : 132 692 euros au titre de l'attribution de compensation, et 136 391 euros au titre de la dotation de solidarité.

De plus, nous bénéficierons du reversement, par l'Agglo, du loyer payé par la poste à la coopérative ; le bail est en cours de formalisation.

Le contexte communal

Le compte administratif 2010 présente, pour le budget général, un excédent cumulé de 103 243,53 euros, pour le budget de l'eau, un excédent cumulé de 6 618,34 euros, et pour le budget du service funéraire, un déficit de - 10 462,61 euros, soit un excédent consolidé de 99.399,24 euros.

L'annuité de la dette est en baisse pour 2011, en intérêts (- 19 272,89 euros), et en capital (- 21 703,44 euros).

En prenant le nouveau nombre d'habitants, notifié par l'INSEE au 01/01/2011, soit 4.789, la dette, en capital, par habitant, au 01/01/2011 s'élève à 447,47 euros. Au jour de la rédaction du présent rapport (24/02/2011), nous n'avons pas reçu les éléments de comparaison. Ceux-ci seront communiqués lors du conseil municipal ou lors du vote du BP 2011.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de la trésorerie d'Aubagne

le document notifiant le montant des **bases d'imposition 2011**, ainsi que le montant du produit attendu.

Par contre, lors du dernier congrès des maires, l'état nous a fait part de sa décision de revaloriser les bases de 2% pour 2011 ; pour nous, sans augmentation des taux communaux, cela se traduirait par une augmentation de nos ressources fiscales, sur les ménages, de 42 323 euros. En tablant sur une augmentation habituelle des bases, résultant des nouvelles constructions, des agrandissements, des nouvelles piscines, on peut espérer une augmentation totale minimale du produit attendu à 55.000 euros. A ce jour, nous n'avons pas d'estimation relative à la fiscalité locale de l'établissement Héméralia.

Compte tenu de cette estimation, et du résultat du CA 2010, il est proposé de préparer le BP 2011 **sans augmentation des taux** communaux d'imposition locale.

Nous n'avons pas, à ce jour, reçu notification de la DGF. Par contre, le **gel des dotations de l'état** pendant 3 ans a été annoncé au congrès des maires !

La non augmentation des taux communaux nécessitera, une fois encore, de veiller à **contenir les dépenses de fonctionnement**.

Pour ce faire, une première mesure a été prise : la suppression de l'astreinte technique. Les autres orientations mises en débat sont :

- aucune embauche nouvelle ; limiter l'augmentation de la masse salariale aux seuls résultats de la CAP et au GVT,
- enveloppe constante pour l'aide aux associations,
- meilleur emploi des courriels afin de réduire les frais postaux et d'impression,
- diminution des insertions

publicitaires,

- incitation aux économies de chauffage, d'électricité et de carburant, d'autant plus que l'augmentation des prix est une certitude !

- engagement d'une réflexion, en concertation avec nos habitants, sur une éventuelle modification de la plage horaire de fonctionnement de l'éclairage public.

En ce qui concerne **les recettes de fonctionnement**, nous avons de grosses incertitudes quant au fonds départemental de la TP, qui pourrait être supprimé, du fait de la suppression de la taxe, et nous n'avons aucune information sur les moyens de péréquation compensatoires, pourtant annoncés à grand renfort de publicité au congrès des maires.

Compte tenu de l'effondrement du marché immobilier en 2010, on peut craindre une diminution du produit 2011 de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

On sait aussi que notre recette provenant de la vente d'eau aux particuliers va baisser, compte tenu de l'adduction réalisée au hameau des Roux.

Les pistes pour augmenter nos ressources financières pourraient être les suivantes :

- augmentation légale des loyers de nos appartements,
- sous-location autorisée par le propriétaire ou résiliation du bail de l'ancien local de la police municipale,
- augmentation de nos recettes publicitaires (**Cuges magazine**),
- recherche de l'équilibre budgétaire du budget annexe du service funéraire par la vente de caveaux,
- ajustements tarifaires de nos diverses prestations sociales, tout en maintenant, bien sûr, le système du quotient familial,
- augmentation des droits de place.

En ce qui concerne **l'investissement**, cette année 2011 sera essentiellement consacrée aux dépenses et recettes liées à la nouvelle école, à la réalisation de la nouvelle classe à l'école maternelle et aux travaux d'aménagement de la cantine pour créer la cuisine centrale.

A cela il faut rajouter l'achat des locaux de l'entraide, que l'on intégrera au contrat départemental nous liant au Conseil général. A ce jour, nous n'avons pas pu avoir rendez-vous avec le Président du CG au sujet du contrat. La situation sera éclaircie dans le cadre de la préparation du BP 2011.

En ce qui concerne les travaux de proximité, le mécanisme est reconduit cette année par le CG, au taux de 80% ; nous pourrions déposer des dossiers pour :

- des travaux d'entretien des bâtiments communaux ;
- une première tranche de travaux concernant la chapelle de l'Annonciade et la réfection des vitraux de la chapelle St Antoine ;
- un programme de dépenses de voirie ;
- un programme relatif à l'éclairage public ;
- un programme relatif au P.A.V.E.

Enfin, il nous semble nécessaire que, dès cette année, pour anticiper et aider à la réflexion des élus, la commission des finances et l'administration travaillent sur toutes les conséquences du franchissement du seuil des 5000 habitants.

Le présent rapport que j'ai l'honneur de vous présenter doit servir de base au débat sur les orientations budgétaires qui débutera dès la fin de la présentation.

La vie du conseil municipal

Synthèse de la séance du 8 mars 2011

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

✓ Délibération n° 01/03/11 Désignation des membres du jury d'assises pour l'année 2012

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2011 027-0004 du 27 janvier 2011, le conseil municipal doit procéder au tirage au sort des jurés d'assises qui figureront sur la liste préparatoire du jury criminel des Bouches-du-Rhône au cours de l'année 2012, et ce à partir de la liste générale des électeurs de la commune, établie selon l'article 17 du code électoral. *Les membres du Conseil municipal procèdent au tirage au sort de 15 personnes, à partir de la liste générale des électeurs de la commune et les désignent comme devant figurer sur la liste préparatoire du jury criminel des Bouches-du-Rhône.*

✓ Délibération n° 02/03/11 Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires

En vertu de l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, les communes de 3500 habitants et plus doivent tenir en séance du Conseil municipal un débat sur les orientations générales du budget. Pour le maire d'une commune, ce débat est l'occasion de présenter une information sur le contexte financier dans lequel la préparation du budget sera menée, et sur les tendances qu'il souhaite donner à ce dernier. Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires doit intervenir au cours d'une séance publique dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. S'il constitue un stade préliminaire de la procédure budgétaire, il n'a aucun caractère décisionnel. *Les membres du Conseil municipal prennent animé acte de la présentation du rapport.*

✓ Délibération n° 03/03/11 Réforme des collectivités territoriales – Avis sur la création d'une métropole

La Loi de réforme des Collectivités Territoriales n° 2010-1563 vient d'être votée en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale le 16 décembre 2010. Le feu croisé de critiques, de contributions et d'actions, qui s'exercent sur ce sujet depuis une année pleine, a permis un certain nombre d'amendements positifs, notamment par le Sénat. Dans notre département, particulièrement soumis au risque d'une grande métropole à gouvernance centralisée, les actions des citoyens et des élus de tous bords, ont été nombreuses, pour préserver la proximité et la diversité. Le 7 janvier dernier les présidents des 9 communautés à fiscalité propre des Bouches-du-Rhône ont fait savoir au Préfet de Région leur opposition à la métropole au sens où la loi du 16 décembre l'a définie. Dans le même temps, les présidents des EPCI ont acté que le fait métropolitain était une réalité forte qui se nourrissait :

- des déplacements habitat-travail,
- des pratiques sociales, culturelles et sportives de toutes les générations,
- de la nécessité de préserver l'agriculture, enjeu à la fois économique et écologique, sur le grand territoire,
- de la fusion des universités,
- du nécessaire développement de l'économie et de l'emploi en favorisant les synergies et les complémentarités entre les EPCI, et en jouant la carte du développement industriel et de l'innovation.

C'est dans ce contexte que le recours à un pôle métropolitain, syndicat mixte d'EPCI, rendu possible par la loi du 16 décembre apparaît comme une solution acceptable et adaptée à la géographie et à l'histoire de notre Département. *Délibération adoptée par 22 voix « pour » et 5 voix « contre » (Marie-Odile Roux, Alain Ramel, Catherine Lognos, France Leroy, Bernard Destrost).*

✓ Délibération n° 04/03/11 Personnel communal – Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique de 2^{ème} classe

Face au surcroît de travail rencontré par le service entretien et pour renforcer ce service, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire d'un adjoint technique de 2^{ème} classe. Cet adjoint technique de 2^{ème} classe effectue actuellement un horaire hebdomadaire de 10 heures. Il conviendrait, dans l'intérêt du service de porter cet horaire à 15 heures hebdomadaires. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

Flash délibérations

Numéro 32 8 mars 2011



✓ **Délibération n° 05/03/11 Organisation d'une demande d'avis aux habitants sur le projet de**

deuxième rue Suite à la réunion publique qui s'est tenue en date du 11 février 2011 salle des mariages, et conformément à notre engagement, il est proposé de consulter nos habitants sur l'opportunité de créer, dans le cadre de l'élaboration du PLU, une deuxième rue est-ouest permettant un partage du trafic. Le mode proposé est la demande d'avis car, contrairement à la réglementation relative au référendum local et à la consultation qui sont limités aux seules personnes inscrites sur les listes électorales, cela nous permet d'élargir aux habitants du village non électeurs, quelle que soit leur nationalité. De plus, nous proposons d'élargir cette demande d'avis aux jeunes habitants de Cuges, ayant 16 ans révolus. Cette demande d'avis se déroulerait le samedi 9 avril 2011, de 8 h à 20 h, selon l'organisation suivante :

* Personnes pouvant prendre part :

- les électeurs inscrits,
- les habitants de Cuges, en résidence principale, quelle que soit leur nationalité,
- les jeunes résidents à titre principal à Cuges et âgés de 16 ans révolus au 09/04/2011.

* Un seul bureau de vote : salle des Arcades, le samedi 9 avril de 8 h à 20 h.

* Le bureau sera exclusivement tenu par les élus.

* Le vote par procuration est admis. Les procurations seront faites en mairie, jusqu'au vendredi 8 avril, aux heures d'ouverture des bureaux.

* Chaque participant au scrutin signera, soit la liste électorale, soit le registre d'inscription spécifique ; cette inscription étant prise dès son entrée dans le bureau de vote, auprès des élus chargés du secrétariat et de la remise de l'enveloppe destinée à recevoir le bulletin de vote.

* La question posée pour cette demande d'avis est la suivante : « Etes-vous *Pour* ou *Contre* la deuxième rue ? »

* Des bulletins « *Pour* » et des bulletins « *Contre* » seront à la disposition des habitants au bureau de vote, le samedi 9 avril.

* Un courrier comportant la présente délibération, le tracé retenu, un bulletin « *Pour* » et un bulletin « *Contre* », seront adressés par courrier aux électeurs n'habitant pas Cuges.

* Le mercredi 30 mars, simultanément à la distribution du Cuges au Cœur, une enveloppe comportant la présente délibération, un bulletin « *Pour* » et un bulletin « *Contre* » sera mis dans chaque boîte aux lettres. Le tracé retenu, présenté lors de la réunion publique du 11 février, paraîtra dans le prochain numéro de Cuges-Magazine et figure déjà, en ligne, sur le site de la commune. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 06/03/11 Revêtement synthétique du grand terrain du stade municipal : demande**

de subvention auprès de la Fédération Française de Football Le revêtement synthétique du terrain de football du stade municipal est l'un de nos engagements. Cette réalisation pourrait se concrétiser en 2012. Cependant, il nous faut préparer le dossier dès maintenant et solliciter diverses subventions. Suite à diverses consultations, monsieur le directeur des services techniques a établi une fiche prévisionnelle, annexée à la présente délibération, pour un montant de 330 500 €HT, soit 395 278 €TTC. Il s'agit de solliciter, par la présente délibération, une subvention de 25 000 € auprès de la Fédération Française de Football. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/03/11 Revêtement synthétique du grand terrain du stade municipal :**

demande de subvention de l'état, dans le cadre de la réserve parlementaire Monsieur Bernard Deflesselles, député de notre circonscription, nous a aimablement proposé son aide financière à la réalisation de ce projet, pour un montant de 50 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire. Il s'agit, par la présente délibération, de solliciter de l'état une subvention de 50 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/03/11 Revêtement synthétique du grand terrain du stade municipal :**

demande de subvention de l'Etat, dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) Compte tenu de l'obligation de débiter les travaux seulement après avoir obtenu l'arrêté de subvention et des contraintes relatives au calendrier de la saison sportive, il est proposé, par la présente délibération, de solliciter dès à présent et au titre de l'exercice 2011, une subvention de l'Etat au titre de la DGE, de 15 % de la dépense HT. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/03/11 Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume**

Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé, par délibération du 10 juillet 2009, d'engager la procédure de création du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Le périmètre du Syndicat Mixte de Préfiguration concerne les communes suivantes :

1°) - Pour le département des B.d.R. : Aubagne, Auriol, la Bouilladisse, Cuges-les-Pins, la Destrousse, Gémenos et Roquevaire,

2°) - Pour le département du Var : le Beausset, Belgentier, Brignoles, la Cadière d'Azur, le Castellet, la Celle, Evenos, Garéoult, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, la Roquebrussanne, Rougiers, Saint-Maximin la Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Signes, Solliès-Toucas et Tourves.

Préalablement à l'adoption des statuts du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc National Régional de la Sainte-Baume et afin de renforcer la mobilisation de toutes les collectivités et des citoyens, il est proposé de voter une position de principe et de volonté pour la reconnaissance de la procédure de création du Parc Naturel de la Sainte-Baume et de son périmètre de préfiguration.

Le Syndicat Mixte de Préfiguration aura pour objectif de préparer le projet de Parc Naturel Régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables en collaboration avec les instances compétentes conformément à l'article L 331-1 et suivant du code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturels Régionaux. Il permettra la finalisation d'un projet de charte de P.N.R. vers la reconnaissance finale du territoire. Ainsi, il est proposé que les élus de notre commune adoptent une position de principe favorable à la création du Parc Naturel de la Sainte-Baume et affirment leur volonté de participer aux actions présentes et futures permettant la mise en œuvre du projet. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 10/03/11 Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome du Castellet**

Préalablement aux consultations réglementaires concernant la révision prochaine du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome du Castellet, et à la demande de l'exploitant, le préfet du Var a décidé de constituer une Commission Consultative de l'Environnement (CCE). Les articles L et R 571-1 et suivants du code de l'environnement et de décret n° 2000-127 du 16 février 2000 définissent la compétence, la composition et le mode de fonctionnement des CCE.

Instances de concertation et de dialogue, ces commissions se réunissent au moins une fois par an. Elles sont composées de trois catégories de membres (représentants des professions aéronautiques, représentants des collectivités locales, représentants des associations), ainsi que des représentants des services de l'Etat. Elles sont consultées sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement, sur tout projet d'élaboration ou de révision de PEB.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var nous a demandé, par lettre en date du 17 février 2011, de lui communiquer les coordonnées d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant, de notre commune.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de procéder à leur désignation. *Les membres du Conseil municipal désignent unanimement Joël Quinard, conseiller municipal comme représentant titulaire et Antoine Albiol, directeur des services techniques comme représentant suppléant pour faire partie de la commission.*



Finances communales – Rapport sur les orientations budgétaires

Le contexte international

Le contexte international est marqué, selon la plupart des indicateurs et des experts, par la fin de la crise financière pour les institutions financières elles-mêmes ! En effet, les résultats financiers des banques retrouvent les niveaux d'avant crise et la bourse atteint des niveaux records. Par contre, les conséquences de la crise ne sont pas terminées pour les populations qui continuent à être fortement touchées par une stagnation ou une baisse de pouvoir d'achat et un chômage à la hausse dans de nombreux pays. Les experts constatent l'absence de mesures réelles, pourtant promises, de régulation du système financier mondial. A titre d'exemple, le JT de 20h d'Antenne 2 du 10/02/2011 a indiqué qu'en Angleterre, les bonus 2010 des traders se situaient entre 2 et 10 millions d'euros. La guerre économique et financière a repris comme avant la crise, avec notamment, des attaques spéculatives contre des monnaies, dont l'euro en particulier. Ces attaques ont conduit à une austérité sévère en Grèce et en Irlande, mais aussi à un degré moindre, dans tous les pays de la zone euro.

Les perspectives de croissance en Europe sont plombées par le Pacte de Stabilité, imposé par l'Allemagne, qui tend à imposer, à court terme, par une inscription dans la constitution européenne, l'impossibilité du déficit budgétaire dans chacun des pays membres.

L'écart nord-sud continue de se creuser, de même que les inégalités sociales dans tous les pays développés. Les événements de Tunisie, d'Egypte et

de Libye sont issus de cette situation.

Le contexte national

Le contexte national est partie prenante de l'international, puisque le Président français a accepté le pacte de stabilité imposé par la chancelière allemande. Le chômage ne recule pas, les mouvements sociaux se multiplient, et les sondages témoignent du rejet croissant et largement majoritaire de la politique du gouvernement inspirée par le Président. Le démantèlement des services publics se poursuit, avec par exemple, 16 000 postes d'enseignants supprimés cette année, alors que le nombre d'enfants scolarisés augmente ! L'alibi de la réduction des déficits se traduit par une réduction drastique des dépenses publiques, au détriment de l'emploi public et des moyens de l'action publique, alors qu'aucune recherche de recettes nouvelles, en particulier par une fiscalisation accrue de l'économie financière, n'est annoncée.

A titre d'exemple, la grogne des personnels de justice et de police, ainsi que celle des enseignants témoignent des méfaits de cette politique.

L'inflation repart, en particulier sur les produits alimentaires et de première nécessité, ce qui plombe un peu plus le pouvoir d'achat de la majorité de la population.

On nous annonce une réforme fiscale devant être élaborée cette année avec, certes, la suppression du bouclier fiscal, mais aussi celle de l'ISF ! Les premières mesures de cette réforme, déjà actées dans la loi de finances témoignent de la volonté d'augmenter la contribution des ménages : l'état va

empocher 500 millions d'euros, pris dans la corbeille des mariés, en supprimant la triple déclaration fiscale ! Les couvertures maladie mutualistes sont désormais taxées, et la TVA sur les offres internet-téléphone-télévision est augmentée. Sans oublier l'augmentation des carburants et du fioul qui pèse sur les ménages modestes, alors qu'avant sa suppression par le premier gouvernement Fillon, la TIPP flottante permettait d'atténuer, à la pompe, la hausse du brut !

En ce qui concerne les finances locales, pour les agences de notation, les perspectives financières du secteur public local s'assombrissent. 2011 est l'année 1 de la suppression de la TP ; celle-ci a été remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET), qui se décompose en Cotisation Foncière pour les Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Il est certain que la CVAE, est un impôt moins productif sur le long terme, car les immobilisations progressaient plus vite que la masse salariale.

En ce qui concerne la CFE, son assiette est déconnectée de la réalité locale, les collectivités se trouvent donc privées des fruits de leur dynamisme. Les taux de la CFE et de la CVAE sont désormais fixés par l'état, ce qui porte atteinte au principe constitutionnel de l'autonomie financière des collectivités locales.

A ce jour l'absence de toute simulation fournie par l'état laisse planer le doute, la notification aux collectivités ne devant intervenir qu'en juillet ! Les premières estimations fournies sont inférieures aux pro-

duits fiscaux 2010 !

Cette réforme, en réduisant les moyens financiers des collectivités va pénaliser l'emploi industriel, notamment dans le BTP, alors même que les collectivités locales assurent 75% de l'investissement public. Les professionnels sont inquiets. Selon les éléments fournis, lors du dernier congrès des maires par Dexia et l'AMF, l'écart entre le « panier du maire » et l'inflation, est de + 1,1 point.

Le gel, en valeur, des dotations de l'état aux collectivités locales, pour 3 ans, comprime encore nos recettes, et donc limite toujours plus les marges de manœuvres financières.

En ce qui concerne la fiscalité locale, l'état a décidé une augmentation des bases d'imposition de 2 %.

Le contexte

intercommunal

Dans le cadre de la réforme de la TP, le transfert de la part départementale de la TH vers l'intercommunalité constitue une nouveauté puisque, pour la première fois en ce qui concerne notre Agglo, la feuille d'imposition locale des ménages comportera une part intercommunale, au taux identique à celui voté l'an dernier par le CG13.

Ce transfert, décidé par l'état, prive le Conseil général de ressources, et s'analyse comme un transfert des ressources de l'intercommunalité des entreprises vers les ménages. En effet ce transfert de ressources vient en compensation partielle de la perte financière provenant de la suppression de la TP.

Le dernier produit de TP, avant la réforme, se montait, pour l'Agglo à 32 millions d'euros.

Cette année, le produit des